



Conseil national
de l'information statistique

Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du 14 octobre 2020

Consultation télématique pour avis d'opportunité des enquêtes Chaînes de valeur mondiales en 2020 (CAM 2020) et Filière aéronautique et spatiale en 2020 (FAS 2020)

Compte rendu

Au cours de sa réunion du 14 octobre 2020, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné les projets des enquêtes sur les chaînes de valeur mondiales en 2020 (CAM 2020) et sur la filière aéronautique et spatiale en 2020 (FAS 2020). Toutefois, les fiches descriptives n'ont pu être mises en ligne dans les délais en raison d'une validation tardive de leur inscription dans le programme d'enquêtes 2021. Il a donc été décidé de les présenter en commission puis de recourir à une consultation télématique des membres de la commission sur la base des fiches descriptives et d'une note de présentation exposée en séance.

Après la mise en ligne sur le site du Cnis à la page de la commission des fiches descriptives des deux enquêtes, cette consultation a été organisée selon le calendrier suivant :

- 16/10 : envoi du message de consultation avec réponses au plus tard le vendredi 30/10
- le lundi 02/11 : compilation des questions et envoi aux producteurs concernés pour réponses dans un délai maximal d'une semaine
- le lundi 09/11 : compilation des questions/réponses et message au président de la commission pour validation finale
- semaine du 16/11 au plus tard : fin de la consultation, rédaction des deux avis d'opportunité (AO) et mise en ligne du compte rendu de consultation sur le site du Cnis à la page de la commission (document complémentaire)

Vous trouverez ci-après la compilation des questions/réponses sur la présentation de chaque enquête, le renvoi vers les fiches descriptives en ligne ainsi que les deux AO finaux.

Présentation de l'enquête sur les chaînes d'activité mondiales en 2020 (CAM 2020) Commission « Entreprises et stratégies de marché » du Cnis – 14 octobre 2020

Le lancement de l'enquête sur les chaînes d'activité mondiales (CAM) en 2021 (année de collecte) répond à une demande forte exprimée par les utilisateurs cet automne. Il n'y a pas d'obligation du côté d'Eurostat, cette enquête étant facultative en 2021. D'autres pays la réaliseront également, nous le saurons plus précisément la semaine prochaine puisqu'une Task Force aura lieu les 21 et 22 octobre prochains.

L'objectif de cette enquête est d'étudier la fragmentation des processus de production mis en œuvre par les entreprises, qui les conduit à externaliser en France ou à délocaliser à l'étranger des travaux réalisés jusque-là en interne, voire à relocaliser en France des activités réalisées à l'étranger.

Question/remarque

Apparemment (voir plus loin) les délocalisations en France sont incluses dans les « externalisations » alors que le mot « externalisation » n'est pas censé les inclure. Il faudra être précis à ce sujet – peut-être dans la notice - pour éviter les erreurs. Attention de ne pas oublier les « délocalisations internes » (si on les définit comme fermeture d'une unité de production en France au profit d'une autre unité dans le même pays) car leur impact économique et social peut être important. Et elles se sont probablement multipliées en 2020.

Réponse

L'externalisation en France comprend également les fermetures d'une unité d'un groupe au profit d'une nouvelle unité qui peut être au sein du groupe ou non (cf. plus bas).

Des informations sur le type d'activités externalisées ou délocalisées (cœur de métier, activités supports) et sur leur localisation (France, pays ou zones à l'étranger) sont collectées.

Les unités interrogées sont également questionnées sur l'impact des délocalisations en matière d'emploi, ainsi que sur les motivations et les freins rencontrés. Enfin l'enquête collecte des informations sur les relocalisations (types d'activités concernées et raisons motivant cette décision) et sur les nouvelles activités développées ex-nihilo à l'étranger (type d'activités concernées et localisation).

L'enquête recueillera ces informations sur la période 2018-2020. Mais pour apprécier l'effet particulier de 2020, des questions spécifiques seront posées sur l'année 2020.

Question/remarque

J'avais cru comprendre qu'on éviterait l'année 2020, trop « accidentée » et qu'on chercherait plutôt à cerner la période précédant cette date avec l'idée de revenir dans une enquête ultérieure sur la période 2021-2023. Mais peut-être ai-je mal compris ou ce projet concerne-t-il d'autres investigations. Sur le fond, l'idée de cerner l'ensemble de la période 2018-20 et de chercher à isoler 2020 n'est pas du tout absurde. Elle semble même préférable à un « duo d'enquêtes » qui encadrerait l'année 2020 en l'ignorant. Des tests pourront permettre, peut-être, de trancher entre les deux options.

Réponse

C'est le choix qui a été retenu : centrer le questionnement sur 2018-2020, avec plusieurs questions spécifiques sur l'année 2020.

On envisage un échantillon d'environ 10 000 entreprises au sens de la LME, puisque l'unité statistique sera l'entreprise au sens de la LME, probablement de plus de 50 salariés, seuil qui a déjà été retenu dans les éditions précédentes.

Question/remarque

Il serait sans doute souhaitable de ne pas exclure des entreprises de 10 à 49 salariés qui peuvent avoir une surface et un impact économique local important via la sous-traitance, notamment. En 2016, l'enquête avait déjà l'entreprise comme unité statistique, mais le champ était limité aux PME.

Réponse

Le seuil de 50 salariés est européen. Prendre des unités de taille plus petites aurait conduit à un échantillon plus important, que les moyens de collecte n'auraient pas permis de gérer.

Deux questionnaires sont prévus (un pour les entreprises indépendantes et un pour les groupes).

Question/remarque

OK On n'a reçu, sauf erreur de ma part, qu'un questionnaire intitulé « groupe » mais qui semble parfois s'adresser aux unités légales, indépendantes ou non.

Réponse

Effectivement, c'est un questionnaire groupe. Il reste quelques mots « entreprises » dans le questionnaire qui seront corrigés. Le questionnaire sera adressé à la tête de groupe.

Les modules prévus dans le questionnaire, outre des données d'information générale, sont :

Externalisation en France d'activités :

transfert, total ou partiel d'activités précédemment au sein de l'entreprise et du groupe vers d'autres sociétés qui n'appartiennent pas à l'entreprise ou au groupe et implantées en France

Question/remarque

C'est une définition large, inhabituelle à ma connaissance, de la notion d'externalisation qui est plutôt réservée à la sous-traitance ou plus généralement au recours à des prestataires extérieurs mais n'inclurait pas la fermeture d'une unité de production en France au profit d'une autre unité, existante ou nouvelle, dans le même pays (délocalisation interne). Admettons...

Délocalisation d'activités :

transfert d'activités qui étaient exercées en France dans le groupe ou l'entreprise ou par une autre entreprise vers d'autres entreprises à l'étranger (éventuellement extérieures au groupe).

Motivations et obstacles liés à la délocalisation

1 liste de motivations, 1 liste d'obstacles et 3 modalités spécifiques sur l'impact de la Covid-19

Relocalisation d'activités en France

transfert vers la France d'activités implantées à l'étranger

Activités nouvellement développées à l'étranger

création d'une activité à l'étranger sans transfert de postes de la France vers l'étranger.

Les propositions d'Eurostat incluent, sur les motivations et obstacles aux délocalisations, des modalités spécifiques à la crise sanitaire (la décision de délocalisation est-elle une décision stratégique prise suite à la crise Covid-19 et de même dans les difficultés : difficultés liées à la crise Covid 19).

Il y a aussi une proposition de question spécifique : à la suite de la crise sanitaire, avez-vous pris des décisions de délocalisation ? De relocalisation ? ou bien la crise a-t-elle remis en cause les projets de délocalisation ?

La collecte et prévue de fin septembre 2021 à janvier 2022 avec une première diffusion de résultats soit en fin d'année 2022, soit début 2023.

Afin de poursuivre la concertation, le projet de questionnaire sera envoyé aux participants des réunions de concertation de septembre, pour recueillir un avis et des suggestions. Je me permets d'insister sur le délai très court de réponse (environ une semaine).

Question/remarques

Très court en effet...

Réponse

La décision de faire cette enquête a été prise suite à une consultation auprès du CNIS. L'Insee a adapté son programme d'enquête pour répondre à cette demande, mais le processus de réalisation d'une enquête a des contraintes et le délai est court.

Fiche descriptive de l'enquête CAM 2020 en ligne :

[Enquête sur les chaînes d'activité mondiales en 2020 pour examen d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 128 Ko\)](#)

Présentation de l'enquête sur la filière aéronautique et spatiale en 2020 (FAS 2020) Commission « Entreprises et stratégies de marché » du Cnis – 14 octobre 2020

Comme l'enquête CAM (chaînes d'activité mondiales), la demande d'une enquête nationale sur la filière aéronautique, après avoir fait l'objet d'échanges internes à l'Insee, a été confirmée au cours des réunions de consultation à l'automne. Elle a été formellement actée en comité de direction de l'Insee.

L'enquête FAS 2020 est une extension au territoire français de l'enquête Filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (FAS GSO) qui a obtenu le label d'intérêt général assorti du caractère obligatoire pour les années 2019 à 2023, et à laquelle elle se substitue.

Si le secteur de la construction aéronautique et spatiale (activité 3030Z) est bien couvert avec les statistiques d'entreprise et d'emploi classiques, l'ensemble de la filière, c'est-à-dire qui intègre également les fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services des constructeurs, n'est pas connu dans le système statistique public. L'enquête Filière Aéronautique et Spatiale a deux objectifs :

- 1 – Délimiter précisément le périmètre de la filière aéronautique et spatiale en France, et mesurer le poids de cette filière dans l'économie.
- 2 – Collecter de l'information statistique nécessaire à la description de son fonctionnement, en particulier en 2020, en période de forte crise de la filière.

Le champ de l'enquête est celui de la filière aéronautique et spatiale. Cette filière est définie comme l'ensemble des entreprises (au sens unités légales) dont l'activité concourt in fine à la construction d'aéronefs, d'astronefs ou de leurs moteurs, quel que soit leur usage (civil, militaire).

Question/remarque

etc ? ? Avec le sourire : comment serait qualifié un avion ou une fusée qui ne serait ni civile ni militaire ?

Réponse

En effet, on peut supprimer le etc.

La filière recouvre les activités d'études, de conception, de fabrication, de commercialisation ou de certification de pièces, de sous-ensembles, d'équipements, de systèmes embarqués, d'outils matériels et logiciels spécifiques à la construction aéronautique et spatiale et certaines activités de maintenance.

Le recours à l'enquête est conforme aux préconisations de pôles de l'Insee à la fois pour définir le périmètre de la filière, qui n'est pas possible à partir de la seule nomenclature d'activités et de produits. D'autre part, l'exploitation des enquêtes statistiques et déclarations administratives existantes ne permet pas de produire des données dans le détail des segments de la filière, ni de les localiser au niveau régional.

L'enquête mobilisera les enquêtes ESA (enquête sectorielle annuelle, de l'Insee) et EAP (enquête annuelle de production, également de l'Insee) pour sélectionner les unités légales ayant une activité secondaire de construction aéronautique et spatiale.

Les données d'emploi du dispositif Epure seront également utilisées.

Le comité de concertation existant pour l'enquête FAS GSO sera mobilisé. Il comprend :

- les principaux acteurs institutionnels des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie
- des représentants de la société civile et du monde des entreprises.

Question/remarque

Les organisations syndicales seront-elles invitées ? Les salariés sont très concernés !

Réponse

Du fait des délais très courts, la concertation a été réduite au partenaire habituel (le pôle Aerospace valley) pour la proposition pour le dossier du label (fin novembre). Une concertation plus large pourra être réalisée pour l'exploitation des résultats.

L'échantillon est constitué des entreprises (au sens unités légales) actives au 31/12 de l'année précédant la collecte. Le plan de sondage comprend quatre strates distinctes :

- a) les unités légales appartenant aux secteurs « noyaux » et « partiels » du périmètre conventionnel
- b) les unités légales fabriquant des produits de la construction aéronautique et spatiale
- c) les unités légales appartenant aux secteurs « potentiels » du périmètre conventionnel
- d) les unités légales réputées appartenir à la filière aéronautique et spatiale, selon les sources spécifiques (revues de presse spécialisées, informations des partenaires).

L'échantillon devrait compter environ 15 000 unités. L'enquête est nationale. Elle sera également exploitable sur les principales régions d'implantation de la filière aéronautique et spatiale : Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Ile de France, Provence Alpes Côte d'Azur, Pays de la Loire.

Les principaux thèmes abordés dans le questionnaire sont :

- l'appartenance à la filière (part du CA sur les marchés de l'aéronautique, sur le marché spatial pour l'entreprise, avec une répartition de ces mêmes marchés dans les différents établissements qui la composent),
- les fonctions et relations inter-entreprises au sein de la filière (distinction des différentes fonctions (R&D, fabrication maintenance), programmes militaires, la relation avec le principal client (en général ou sur des points précis tels que la qualité, le prix, la planification des commandes, ...), la sous-traitance confiée (localisation de cette sous-traitance) et les décisions éventuellement prises sur cette sous-traitance du fait de la crise sanitaire.
- la conjoncture et les perspectives (taux d'utilisation des capacités de production, évolution prévue de l'activité en 2021, de l'effectif salarié, de l'investissement, ...)
- R&D : activités en 2020 et évolution sur certains segments
- des questions quantitatives sur l'emploi, l'interim,

Question/remarque

le chômage partiel ou les conventions d'activité partielle de longue durée...

Réponse

Une question est posée sur l'utilisation du chômage partiel en 2020 et une autre sur le recours prévu en 2021 au dispositif d'activité partielle de longue durée spécifique à la filière.

Le calendrier de l'opération prévoit une collecte qui démarre mi-mars.

Fiche descriptive de l'enquête FAS 2020 en ligne :

[Enquête sur la filière aéronautique et spatiale en 2020 pour examen d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 137 Ko\)](#)



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les chaînes d'activité mondiales en 2020

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : ponctuelle

Demandeur : Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 14 octobre 2020, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête sur les chaînes de valeur mondiales en 2020 (CAM 2020). Compte tenu que cette présentation s'est faite en l'absence de la mise en ligne de la fiche descriptive de l'enquête dans les délais, une consultation télématique des membres de la commission a été lancée post-commission.

En 2013, une première enquête « Chaînes d'activité mondiales » a été réalisée par l'Insee sur la base d'une méthodologie et d'un questionnaire définis au niveau européen (« *International organisation and sourcing of business activities* »). L'enquête de 2021 renouvelle celles menées en 2013 et 2018 (uniquement sur le champ des PME). Elle s'inscrit toujours dans le cadre d'un projet européen coordonné par Eurostat, qui vise à améliorer les connaissances en matière de stratégie d'internationalisation des sociétés. De manière générale, la mondialisation est un sujet important du débat social, qui appelle analyses et études économiques.

L'enquête étudie la fragmentation des processus de production mis en œuvre par les sociétés, qui les conduisent à externaliser en France ou à délocaliser à l'étranger des travaux réalisés jusque-là en interne. Des informations sur le type d'activité externalisée ou délocalisée (cœur de métier, fonctions support), sur leur forme (filialisation, recours à un prestataire) et sur leur localisation (France, pays ou zones à l'étranger) sont collectées.

L'enquête aborde aussi des aspects plus qualitatifs de l'externalisation en s'intéressant à la décomposition par fonction et aux motifs d'externalisation, avec une focale plus large, incluant les différentes formes d'externalisation y compris les fournisseurs externes (français ou étrangers).

La nomenclature détaillée du type d'activité susceptible d'être externalisée ou délocalisée est arrêtée au niveau européen de même que le zonage géographique (pour l'enquête de 2012, 11 types d'activité et 12 zones ou pays avaient été retenus).

L'enquête mobilise le fichier des liaisons financières (Lifi). Elle complète les informations de l'enquête annuelle Ofats (également européenne) qui ne porte que sur les filiales à l'étranger des têtes de groupe français, et fournit des données de cadrage quantitatives semi-agrégées de positionnement par pays et secteur (chiffre d'affaires, effectifs, ...).

L'unité d'interrogation est l'entreprise au sens de la LME (loi de modernisation de l'économie).

Le champ de l'enquête est constitué des entreprises dont les effectifs atteignent ou dépassent 50 salariés et relevant du champ des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. L'enquête couvre la France entière, mais il n'est pas prévu de décliner les données recueillies à un niveau

infranational. Le mode privilégié est la collecte par Internet, un questionnaire « papier » pourra toutefois être adressé aux unités qui en feront la demande.

La concertation a été organisée selon un mode un peu simplifié compte tenu de la décision de faire l'enquête prise moins d'un an avant le lancement de la collecte : deux réunions ont été organisées avec les présidents de commission du Cnis et des chercheurs d'une part, des organisations professionnelles d'autre part. De plus, le questionnaire a été soumis à l'ensemble des membres de la commission Entreprises et Stratégies de marché du Cnis via une consultation télématique.

Outre leur fourniture à Eurostat dans le cadre de publications européennes, les résultats de l'enquête donneront lieu à un *Insee Première* puis à un *Insee Résultats* en 2022 ou début 2023. Une base de données détaillées sera ensuite mise à disposition.

Le Président, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation télématique, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour l'année de collecte 2021.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la filière aéronautique et spatiale en 2020 (FAS 2020)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Insee – Direction des statistiques d'entreprise

Au cours de sa réunion du 14 octobre 2020, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête sur la filière aéronautique et spatiale (FAS 2020). Compte tenu que cette présentation s'est faite en l'absence de la mise en ligne de la fiche descriptive de l'enquête dans les délais, une consultation télématique des membres de la commission a été lancée post-commission.

L'enquête FAS 2020 est une extension au territoire français de l'enquête Filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (FAS GSO) qui a obtenu le label d'intérêt général assorti du caractère obligatoire pour les années 2019 à 2023, et à laquelle elle se substitue pour cette année de constat 2020.

L'enquête FAS GSO est elle-même une rénovation de l'enquête annuelle réalisée depuis 1982 en Midi-Pyrénées et 2000 en Aquitaine auprès des établissements sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services du secteur aéronautique et spatial. Depuis 2007, l'enquête est réalisée en partenariat avec Aerospace Valley, pôle de compétitivité à vocation mondiale « Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués » (AESE). En 2017, l'enquête a été étendue à l'ensemble des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

L'enquête FAS GSO n'a pu avoir lieu en 2020 (sur l'année de collecte 2019) du fait des conditions exceptionnelles liées au Covid.

Si le secteur de la construction aéronautique et spatiale (activité 3030Z) est bien couvert avec les statistiques d'entreprise et d'emploi classiques, l'ensemble de la filière, c'est-à-dire qui intègre également les fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services des constructeurs, n'est pas connu dans le système statistique public. L'enquête Filière Aéronautique et Spatiale a deux objectifs :

1- délimiter précisément le périmètre de la filière aéronautique et spatiale en France, et mesurer le poids de cette filière dans l'économie ;

2- collecter de l'information statistique nécessaire à la description de son fonctionnement, en particulier son comportement en 2020, en période de forte crise de la filière.

Les principaux thèmes abordés dans le questionnaire sont l'appartenance à la filière, l'évolution de l'activité aéronautique et/ou spatiale entre 2019 et 2020, et la localisation régionale de cette activité. Des questions essentiellement qualitatives portent sur l'insertion de l'entreprise au sein de la filière, la sous-traitance, l'emploi, la recherche-développement et le climat des relations avec le principal client.

Le champ de l'enquête est constitué par les unités légales de France (métropole et départements d'outre-mer) dont l'activité concourt in fine à la construction d'aéronefs, d'astronefs ou de leurs moteurs, quel que soit leur usage (civil, militaire). La filière recouvre les activités d'études, de conception, de fabrication, de commercialisation ou de certification de pièces, de sous-ensembles, d'équipements, de systèmes embarqués, d'outils matériels et logiciels spécifiques à la construction aéronautique et spatiale. Elle comprend également les activités de maintenance en conditions opérationnelles « lourdes » des aéronefs qui impliquent leur mise hors service sur longue période.

Le recours à l'enquête est conforme aux préconisations de pôles de l'Insee à la fois pour définir le périmètre de la filière, qui n'est pas possible à partir de la seule nomenclature d'activités et de produits. D'autre part, l'exploitation des enquêtes statistiques et déclarations administratives existantes ne permet pas de produire des données dans le détail des segments de la filière, ni de les localiser au niveau régional.

L'enquête mobilisera les enquêtes ESA (enquête sectorielle annuelle, de l'Insee) et EAP (enquête annuelle de production, également de l'Insee) pour sélectionner les unités légales ayant une activité secondaire de construction aéronautique et spatiale. Les données d'emploi du dispositif Epure seront également utilisées.

L'échantillon est constitué des entreprises (au sens unités légales) actives au 31/12 de l'année précédant la collecte. Le plan de sondage comprend quatre strates distinctes :

- a) les unités légales appartenant aux secteurs « noyaux » et « partiels » du périmètre conventionnel ;
- b) les unités légales fabriquant des produits de la construction aéronautique et spatiale ;
- c) les unités légales appartenant aux secteurs « potentiels » du périmètre conventionnel ;
- d) les unités légales réputées appartenir à la filière aéronautique et spatiale, selon les sources spécifiques (revues de presse spécialisées, informations des partenaires).

L'échantillon devrait compter environ 15 000 unités. L'enquête est nationale. Elle sera également exploitable sur les principales régions d'implantation de la filière aéronautique et spatiale : Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Ile-de-France, Provence Alpes Côte d'Azur, Pays de la Loire.

L'enquête aura lieu par Internet, en intégrant le portail Coltrane. Un questionnaire sous forme papier est disponible pour les enquêtés qui le souhaitent. La collecte débutera en mars 2021. La période de collecte avec rappels s'étend jusqu'à fin juin. Les derniers retours sont collectés jusqu'à la mi-juillet.

Le comité de concertation existant pour l'enquête FAS GSO sera mobilisé. Il comprend :

- les principaux acteurs institutionnels des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie,
- des représentants de la société civile et du monde des entreprises.

Au niveau national, des membres du Cnis et des organisations professionnelles ont montré leur intérêt pour une enquête nationale lors de leur consultation en septembre 2020.

Les données définitives seront disponibles au mois d'octobre ou novembre 2021. La première publication sera diffusée en fin d'année 2021.

Le Président, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour l'année de collecte 2021.